

## Swiss Life Private LeaderFund Invest<sup>1</sup>

<b>Type d'assurance vie</b>	Assurance Vie dont le rendement est lié à des fonds d'investissement (branche 23).
<b>Garanties</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Garantie principale en cas de vie ou de décès : versement de la valeur des unités de votre contrat, calculée au prix de sortie.</li> <li>Garantie complémentaire gratuite : en cas de décès à la suite d'un accident, la valeur versée est doublée ; le montant complémentaire est plafonné à 25 000 euros dans tous les cas. La couverture décès gratuite n'est pas d'application en cas d'accident d'aviation ou de décès résultant d'actes téméraires, paris etc., de cataclysme naturel, sous l'influence de stupéfiants ou de boissons alcoolisées, de l'exposition volontaire à un danger exceptionnel (à moins qu'il s'agisse de sauver une vie humaine).</li> </ul>
<b>Public cible</b>	Les particuliers qui souhaitent investir de manière non fiscalisée dans des fonds dont les risques sont décrits sous la rubrique « fonds ». Le nombre et la diversité des fonds proposés ainsi que la possibilité de répartir l'investissement sur divers fonds sectoriels et géographiques ou d'opter pour un des fonds mixtes permettent d'adapter l'investissement selon le profil d'investissement du client.
<b>Fonds</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nom et caractéristiques/composition des fonds d'investissement : <ul style="list-style-type: none"> <li>Fonds sectoriels et géographiques <ul style="list-style-type: none"> <li>EuroBond Fund : de 85% à 100% en obligations et/ou fonds d'obligation émises en euros</li> <li>BelEquity Fund : actions d'entreprises belges (minimum 60% en actions de l'indice Bel 20)</li> <li>WorldEquity Fund : de 85% à 100% en actions et fonds d'actions investis dans des actions au niveau mondial</li> <li>EuroEquity Fund : de 85% à 100% en actions (« Blue Chips ») et/ou des fonds d'actions d'entreprises de la zone euro</li> <li>SwissEquity Fund : de 85% à 100% en actions et/ou des fonds d'actions d'entreprises suisses</li> <li>EuroSmallCaps Fund : de 85% à 100% en actions et/ou des fonds d'actions à capitalisation boursière petite ou moyenne (« Small &amp; MidCaps ») de pays de la zone euro</li> <li>Telecom Fund : de 85% à 100% en actions et/ou des fonds d'actions d'entreprises du monde entier actives dans le secteur des télécommunications</li> <li>Pharma Fund : de 85% à 100% en actions et/ou des fonds d'actions d'entreprises du monde entier actives dans le secteur pharmaceutique et soins de santé</li> <li>Technology Fund : de 85% à 100% en actions et/ou des fonds d'actions d'entreprises du monde entier actives dans le secteur technologique</li> <li>Cameleon Fund : de 85% à 100% en actions et/ou des fonds d'actions d'entreprises du monde entier actives dans divers secteurs</li> <li>Cash Fund : produits belges d'investissement avec un terme de moins d'un an, notamment des certificats de trésorerie, des dépôts, des titres émis par l'Etat, des « commercial papers », des émissions privées à court terme d'emprunteurs de qualité supérieure</li> <li>North American Equities Fund : actions d'entreprises nord-américaines</li> <li>US Dollar Bonds Fund : obligations en US dollar et/ou organismes de placement collectif qui investissent dans des obligations libellées en US dollar</li> </ul> </li> <li>Fonds mixtes : <ul style="list-style-type: none"> <li>Select Fund Green : actions et obligations et/ou fonds mixtes internationaux, avec 30% en actions et 70% en obligations</li> <li>Select Fund Blue : actions et obligations et/ou fonds mixtes internationaux, avec max. 65% et min. 35% en actions et max. 65% et min. 35% en obligations</li> </ul> </li> </ul> </li> </ul>

<sup>1</sup> Cette « fiche info financière assurance vie » décrit les modalités du produit en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2007

- Select Fund Red : actions et obligations et/ou fonds mixtes internationaux, avec max. 85% et min. 55% en actions et max. 45% et min. 15% en obligations
  - Possibilité d'investir dans :
    - un ou plusieurs fonds sectoriels et géographiques
    - un seul fonds mixte
 Par fonds, la valeur minimale requise s'élève à 1 250 euros.
  - Classe de risque des fonds sur une échelle de 0 (risque faible) à 6 (risque élevé) :
    - EuroBond Fund : 2
    - BelEquity Fund : 5
    - WorldEquity Fund : 4
    - EuroEquity Fund : 4
    - SwissEquity Fund : 5
    - EuroSmallCaps Fund : 5
    - Telecom Fund : 5
    - Pharma Fund : 5
    - Technology Fund : 5
    - Cameleon Fund : 6
    - Cash Fund : 0
    - North American Equities Fund : 5
    - US Dollar Bonds Fund : 2
    - Select Fund Green : 2
    - Select Fund Blue : 3
    - Select Fund Red : 4
- Gestionnaire des fonds : Swiss Life Belgium S.A.

<b>Rendement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le rendement est fonction de l'évolution de la valeur d'inventaire des unités.</li> <li>• Le risque financier est à charge du preneur d'assurance.</li> <li>• La compagnie d'assurance n'accorde aucune garantie de rendement</li> </ul>
------------------	---

<b>Rendement du passé (pour autant qu'il soit disponible)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rendement brut du passé, exprimé en base annuelle :           <ul style="list-style-type: none"> <li>○ EuroBond Fund :               <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ à 1 an : %</li> <li>▪ à 3 ans : %</li> <li>▪ à 5 ans : %</li> <li>▪ à 10 ans : %</li> <li>▪ depuis le lancement (24.11.1995) : %</li> </ul> </li> <li>○ BelEquity Fund :               <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ à 1 an : %</li> <li>▪ à 3 ans : %</li> <li>▪ à 5 ans : %</li> <li>▪ à 10 ans : %</li> <li>▪ depuis le lancement (24.11.1995) : %</li> </ul> </li> <li>○ WorldEquity Fund :               <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ à 1 an : %</li> <li>▪ à 3 ans : %</li> <li>▪ à 5 ans : %</li> <li>▪ à 10 ans : %</li> <li>▪ depuis le lancement (24.11.1995) : %</li> </ul> </li> <li>○ EuroEquity Fund :               <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ à 1 an : %</li> <li>▪ à 3 ans : %</li> <li>▪ à 5 ans : %</li> <li>▪ depuis le lancement (5.5.1998) : %</li> </ul> </li> <li>○ SwissEquity Fund :               <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ à 1 an : %</li> <li>▪ à 3 ans : %</li> <li>▪ à 5 ans : %</li> <li>▪ depuis le lancement (5.5.1998) : %</li> </ul> </li> <li>○ EuroSmallCaps Fund :               <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ à 1 an : %</li> <li>▪ à 3 ans : %</li> <li>▪ à 5 ans : %</li> <li>▪ depuis le lancement (1.12.1998) : %</li> </ul> </li> </ul> </li> </ul>
---	--

- Telecom Fund :
  - à 1 an : %
  - à 3 ans : %
  - à 5 ans : %
  - depuis le lancement (31.8.1999) : %
- Pharma Fund :
  - à 1 an : %
  - à 3 ans : %
  - à 5 ans : %
  - depuis le lancement (27.3.2000) : %
- Technology Fund :
  - à 1 an : %
  - à 3 ans : %
  - à 5 ans : %
  - depuis le lancement (26.9.2000) : %
- Cameleon Fund :
  - à 1 an : %
  - à 3 ans : %
  - à 5 ans : %
  - depuis le lancement (17.10.2000) : %
- Cash Fund :
  - à 1 an : %
  - à 3 ans : %
  - à 5 ans : %
  - à 10 ans : %
  - depuis le lancement (19.9.1995) : %
- North American Equities Fund :
  - à 1 an : %
  - à 3 ans : %
  - à 5 ans : %
  - depuis le lancement (16.10.2001) : %
- US Dollar Bonds Fund :
  - à 1 an : %
  - à 3 ans : %
  - à 5 ans : %
  - depuis le lancement (16.10.2001) : %
- Select Fund Green :
  - à 1 an : %
  - à 3 ans : %
  - à 5 ans : %
  - à 10 ans : %
  - depuis le lancement (24.11.1995) : %
- Select Fund Blue :
  - à 1 an : %
  - à 3 ans : %
  - à 5 ans : %
  - à 10 ans : %
  - depuis le lancement (1.1.1993) : %
- Select Fund Red :
  - à 1 an : %
  - à 3 ans : %
  - à 5 ans : %
  - à 10 ans : %
  - depuis le lancement (1.1.1993) : %
- Les rendements historiques indiqués ci-dessus représentent l'évolution de la valeur d'inventaire par unité du fonds, exprimée en base annuelle, par rapport à la valeur d'inventaire de la même unité d'il y a respectivement 1, 3, 5 et 10 ans et au moment du lancement du fonds.
- Les rendements historiques ne constituent pas de garantie pour l'avenir.

<b>Frais :</b>	
<b>Frais d'entrée</b>	1%, 2% ou 3% du montant versé, avant application de la taxe d'abonnement .
<b>Frais de sortie</b>	Uniquement pendant les 3 premières années après la souscription : 1% du montant du retrait.
<b>Frais de gestion directement imputés au contrat</b>	Compris dans les valeurs de l'unité et exprimés en base annuelle : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fonds d'actions et fonds mixtes : 1%.</li> <li>• Fonds d'obligations : 0,75%.</li> <li>• Fonds de liquidités : 0,50%.</li> </ul>
<b>Indemnité de rachat/de reprise</b>	Aucune indemnité de rachat n'est d'application ; seuls les frais de sortie s'appliquent pendant les 3 premières années après la souscription
<b>Frais en cas de transfert de fonds</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Annuellement : 1 transfert gratuit entre fonds.</li> <li>• Transferts supplémentaires dans la même année d'assurance : 1% du montant transféré.</li> </ul>
<b>Adhésion/Inscription</b>	Possible à tout moment puisqu'il s'agit de fonds ouverts
<b>Durée</b>	La durée du contrat est indéterminée mais, dans tous les cas, le contrat prend fin en cas de décès de la personne assurée.
<b>Valeur d'inventaire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Après déduction des frais d'entrée et de la taxe, le montant investi est transformé en unités sur base de la valeur de l'unité du mardi suivant la réception du versement sur le compte de Swiss Life.</li> <li>• La valeur d'inventaire des unités de chaque fonds est calculée chaque mardi sur base de la cotation boursière des actifs le lundi soir.</li> <li>• Il est à tout moment possible de consulter la valeur d'inventaire des unités des fonds sur le site internet de Swiss Life : <a href="http://www.swisslife.be">www.swisslife.be</a></li> </ul>
<b>Prime</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'investissement se fait sous la forme d'une prime unique mais il est possible d'effectuer des versements complémentaires à tout moment.</li> <li>• Il n'y a pas de moments fixes pour effectuer un versement ; de même, il n'y a pas de périodicité imposée.</li> <li>• Versement minimum (hors taxe) : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Premier versement : 2 500 euros</li> <li>○ Versements complémentaires : 1 250 euros</li> </ul> </li> </ul>
<b>Fiscalité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le présent contrat n'étant pas fiscalisé, il n'y a pas de déduction fiscale des primes.</li> <li>• Aucun précompte mobilier ni autre impôt des personnes physiques n'est dû sur les plus-values versées en cas de sortie partielle ou totale.</li> <li>• La taxe boursière n'est pas d'application.</li> <li>• Aucune taxe n'est due sur la livraison matérielle en cas d'entrée ou de sortie.</li> <li>• Une taxe annuelle sur les opérations d'assurance de 1,1% est d'application à tout versement.</li> <li>• En cas de décès du preneur d'assurance, les droits de succession sont d'application.</li> </ul>
<b>Rachat/reprise partiel(le)/ totale</b>	<p>En cas de retrait partiel ou total, le preneur d'assurance reçoit, sur le compte bancaire de son choix, le montant qui correspond au nombre d'unités rachetées, multiplié par la valeur de sortie des unités du/des fonds concerné(s). La valeur de sortie d'une unité est la valeur d'inventaire de l'unité, déterminée le mardi suivant la demande de rachat et compte tenu des frais de sorties éventuels (uniquement d'application pendant les trois premières années après la souscription du contrat).</p> <p>En cas de décès, le bénéficiaire perçoit la valeur de sortie du contrat de la semaine qui précède la date du décès. Dans ce cas, les frais de sortie ne sont jamais d'application.</p> <p>En cas de décès à la suite d'un accident avant l'âge de 65 ans, le bénéficiaire perçoit un capital complémentaire équivalent à la valeur du contrat ; ce capital complémentaire ne peut cependant jamais être supérieur à 25 000 euros.</p>
<b>Transfert de fonds</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les transferts d'un ou de plusieurs fonds à un ou plusieurs autres fonds sont toujours possibles.</li> <li>• Le montant transféré est déterminé en fonction de la valeur des unités calculée au prix de sortie de l'unité du mardi suivant la date de la demande ; la valeur des unités du fonds vers lequel le transfert est effectué, est calculée au prix d'entrée du même mardi. Le nombre d'unités acquises dans le fonds vers lequel le transfert est effectué, est obtenu en divisant la valeur des unités transférées par la valeur des unités du fonds vers lequel le transfert est effectué.</li> </ul>

**Information**

- Chaque année, nous communiquons au preneur d'assurance le nombre d'unités par fonds dont il dispose ainsi que leur valeur et les mouvements de l'année écoulée.
- Le preneur d'assurance reçoit un relevé à l'occasion de toute transaction (versement complémentaire, retrait partiel ou total, transfert).
- Le règlement de gestion des fonds d'investissement fait partie du contrat et détermine les règles de gestion qui sont d'application pour l'ensemble des fonds ; les objectifs et la politique d'investissement y sont définis par fonds. Swiss Life se réserve le droit de modifier ce règlement.
- Un compte rendu semestriel est rédigé concernant la politique d'investissement et l'évolution des fonds ; il est disponible sur simple demande au siège social de Swiss Life.

Swiss Life Belgium SA – avenue Fonsny 38 – 1060 Bruxelles – tél. 02 238 88 11 – [www.swisslife.be](http://www.swisslife.be).

Entreprise d'assurances agréée sous le n° de code 167 pour pratiquer les branches vie 21, 22, 23 et 27, la branche 26 capitalisation ainsi que toutes les branches IARD sauf crédit, caution et assistance (A.R. 29.3.79, 18.1.82, 17.10.88, 30.3.93 – M.B. 14.7.79, 23.1.82, 4.11.88, 7.5.93, 10.8.03)  
RPM Bruxelles 0403.280.171